



PARTENARIAT et SOLIDARITE
Par René Touly, président de l'APS-CJ

Ces deux mots ont chacun un sens bien défini : le partenariat réunit des personnes, ou des structures différentes, mais pouvant mettre en commun certains de leurs moyens pour réaliser une ou plusieurs actions en faveur d'un objectif bien ciblé ; la solidarité implique un partage de moyens en faveur de personnes ou de groupes de personnes en difficulté plus ou moins sévère. En fait, les appels à la solidarité se font toujours pour des situations catastrophiques ; la solidarité interindividuelle existe, mais ne s'étale pas dans les médias.

Les Associations de Prévention Spécialisée du Var sont désormais clairement inscrites dans le champ de la Direction de l'Enfance du département. Leur financement relève en grande partie de la Protection de l'Enfance, compétence des Conseils Généraux. Même si le travail de base - la rencontre individuelle et de groupes dans la rue - est son point de départ principal, la prévention spécialisée n'est jamais isolée.

Le développement de l'accompagnement du jeune en difficulté va devoir passer par différents partenariats : le premier partenaire est naturellement la famille, mais au-delà, le quartier et l'École (Institution et surtout personnes

composant cette institution), l'ensemble des services sociaux, et pour ceux qui ont quitté l'école, il y a les organismes guidant l'accès à la formation et à l'emploi.

Enfin il y a un partenaire incontournable : les dirigeants de la cité où se déroulent les actions de prévention, dirigeants dont le maire est la figure de proue, et qui décident de la politique de la ville. En effet, les municipalités doivent faire face à l'ensemble des problèmes qui se posent aux citoyens, et donc définir tant les principes d'actions que les moyens pour les réaliser. Pour ce faire la municipalité doit s'appuyer sur les structures existantes pour « traiter » les problèmes spécifiques.

C'est là qu'intervient la notion de solidarité : il s'agit ici, pour obtenir une action cohérente et efficace, d'avoir une véritable solidarité de pensée...et de moyens. C'est bien le sens des actions à mener qui doit être partagé : chacun sait qu'une action forte – donc une pensée forte – sera toujours plus efficace et plus pérenne que des actions éphémères et cloisonnées.

La convergence d'idées sur les besoins, les actions et les moyens techniques et financiers, c'est ce qui demeure le plus difficile à réaliser. Pour cela, il faut non seulement une certaine « solidarité » de pensée mais aussi une confiance réciproque.

René TOULY, Président de l'APS CJ - Décembre 2012